

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 octobre 2024
Délibération N°	12
Date de la convocation	18 octobre 2024
Objet	7.1.9 Budget et comptes - budget 2025 - Orientations Générales du Budget

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE  
Auguste CHOMEL  
Serge RABINEAU

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)  
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)  
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)  
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20241029-20241029-12-DAF-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2024  
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Objet : 7.1.9. BUDGET ET COMPTES – BUDGET 2025 – ORIENTATIONS  
GENERALES DU BUDGET

Le 29 octobre 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président  
ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur  
Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22  
et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre  
des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant l'article R423-6 du code de la construction et de l'habitation, un débat sur les  
orientations générales du budget de 2025 est à tenir dans un délai de deux mois précédant  
l'examen du budget,

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur  
ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1<sup>er</sup>

Prend acte de la tenue du débat d'orientations générales budgétaires et de l'existence d'une  
présentation générale sur laquelle s'est tenu ce débat.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20241029-20241029-12-DAF-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2024  
Date de réception préfecture : 30/10/2024